



Commission de l'éducation et de la formation

3122 - Gros entretien des collèges publics

**Mission de maîtrise d'œuvre pour le
remplacement des menuiseries extérieures
et la mise en place d'une isolation extérieure
au collège "Stockfeld" à STRASBOURG**

Rapport n° CP/2011/98

Service gestionnaire :

Direction de l'immobilier - Unité administrative

Résumé :

Le présent rapport vise à attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour le remplacement des menuiseries extérieures et la mise en place d'une isolation thermique extérieure aux bâtiments B et C du collège Stockfeld à Strasbourg

Lors de notre réunion du 3 janvier 2011, nous avons adopté le programme des travaux d'investissement dans les collèges de cette année. Ce programme prévoit notamment le remplacement des menuiseries extérieures et la mise en place d'une isolation extérieure au collège Stockfeld à Strasbourg.

Dans le cadre de sa politique d'économie d'énergie, le Conseil Général a décidé de lancer une opération de remplacement de menuiseries et de mise en place d'isolation thermique extérieure sur les bâtiments B et C du collège.

Cette réalisation nécessite le recours à un maître d'œuvre. Sa désignation doit respecter les conditions de l'article 74 du code des marchés publics qui prévoit notamment l'attribution du marché par l'assemblée délibérante du Conseil Général. Compte tenu de l'estimation de la mission, le marché est passé selon la procédure adaptée.

En date du 15 décembre 2010, un avis d'appel à la concurrence a été publié aux Dernières nouvelles d'Alsace et sur le site www.achats-publics.com. La date limite de réception des offres a été fixée au 6 janvier 2011 à 16H00.

Dix candidats ont remis une offre conforme dans les délais impartis.

Je vous propose d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe HENTSCHEL et KUBLER. Cette offre est économiquement la plus avantageuse et propose de réaliser la mission pour un montant de 26 000,00 euros HT, soit un taux d'honoraires de 6,5 %.

Je vous propose également de bien vouloir m'autoriser à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant, les actes modificatifs n'ayant aucune incidence financière sur le montant du marché en question et les actes d'application du droit des sols nécessaires à cette opération.

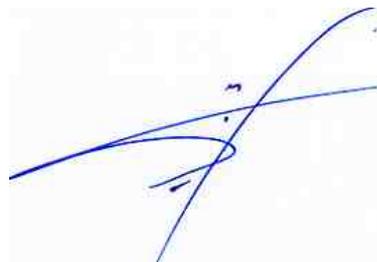
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer au cabinet d'architecture HENTSCHEL et KUBLER à STRASBOURG le marché de maîtrise d'œuvre pour le remplacement des menuiseries extérieures et la mise en place d'une isolation extérieure sur les bâtiments B et C du collège Stockfeld à STRASBOURG, pour un montant de 26 000 € HT.

Elle autorise par ailleurs son président à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant, les actes modificatifs n'ayant aucune incidence financière sur le montant du marché en question et les actes d'application du droit des sols nécessaires à cette opération.

Strasbourg, le 25/01/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL